

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LA ROCHELLE - 1704 - Actes des sociétés (A)
- Dépôt le 11/09/2024 - 5571 - 2024 B 01168 - 931 874 796 - 6MAY

6MAY
Société par Actions Simplifiée au capital de 20.000 Euros
Siège Social : 4, rue du Bois d'Huré
17140 LAGORD
931 874 796 R.C.S LA ROCHELLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT
DU 31 AOÛT 2024

Le 31 août 2024 à 9 heures, au siège social, les associés se sont réunis Extraordinairement en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation régulière du Président.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel KHAMVENE, en sa qualité de Président non associé de la Société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

La feuille de présence certifiée exacte par le Président permet de constater que les associés présents possèdent 1.000 actions sur les 1.000 actions composant le capital social, soit la totalité du capital social.

L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes questions figurant à son ordre du jour.

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée et met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte du projet des résolutions.

Il rappelle que le rapport énoncé plus haut et le texte de la résolution proposée ont été adressés aux associés dans les délais légaux et tenus à leur disposition au lieu du siège social ; qu'ainsi les associés ont pu librement exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle alors que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **Nomination de Monsieur Jonathan DUMÉLÉ, en qualité de Directeur Général ;**
- **Pouvoir pour formalités.**

Il donne toutes précisions sur cet ordre du jour.

Puis, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met, successivement aux voix, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer à compter du 1^{er} septembre 2024 (0 heure), et ce, pour une durée illimitée, Monsieur Jonathan DUMÉLÉ, né le 25 août 1990 à ORLEANS (45) demeurant à ANGLIERS 17540 – 3, rue de la Barque, en qualité de Directeur Général.

Le Directeur Général exercera ses fonctions dans les conditions fixées par la loi et par l'article 28 des statuts.

Intervient aux présentes, Monsieur Jonathan DUMÉLÉ, qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Il déclare, en outre, n'être frappé d'aucune sanction pénale, civile ou administrative de nature à lui interdire l'exercice desdites fonctions et parfaitement connaître les dispositions des statuts concernant la Direction Générale et notamment l'étendue des pouvoirs dont il dispose.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'extraits ou de copies du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- O -

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de séance et par le nouveau mandataire social acceptant cette fonction..

Signé par voie électronique, conformément aux dispositions des articles 1316-4, 1366, 1367 et 1375 du Code civil, via la plateforme " You sign". Les associés reconnaissent et acceptent que les présentes résolutions prendront effet le 31 août 2024, peu important que les signatures électroniques soient apposées à des dates différentes.

LE PRÉSIDENT DE SÉANCE

Monsieur Michel KHAMVENE

Monsieur Jonathan DUMÉLÉ

*« Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général »*